

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

KIPLINK OBLIGATIONS HIGH YIELD

Exercice du 01/04/2023 au 28/03/2024

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Cet OPCVM a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance de 2% annualisée, nette de frais de gestion, via une sélection d'obligations et de titres de créances internationaux. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion (notamment des hypothèses de défaut). Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance de l'OPCVM.

Compte tenu de son mode de gestion, la performance de l'OPCVM ne peut être comparée à celle d'un indicateur pertinent

Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible de l'OPCVM comprise entre 0 et 8 ans à partir de laquelle les obligations et titres de créances internationaux seront sélectionnés, et procèdera à une gestion active des positions tout au long de la vie du portefeuille.

La société de gestion ciblera principalement des titres à caractère spéculatif dits « High Yield » mais ne s'interdit pas de recourir à des titres de notations différentes en fonction des opportunités. Elle sera conseillée par la société de gestion TAILOR ASSET MANAGEMENT, qui proposera une sélection d'obligations à même de satisfaire l'objectif de gestion fixé, étant rappelé que la société de gestion de l'OPCVM conserve l'entière décision d'investir dans les actifs de son choix. Elle investira son actif net en obligations et obligations convertibles, directement ou indirectement via des OPC monétaires ou obligataires.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les obligations libellées en d'autres devises que l'euro (USD, GBP, CHF, etc.) feront l'objet d'une couverture du risque de change pour que l'exposition au risque de change demeure accessoire. La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations. En fonction des opportunités de marché, l'équipe de gestion procèdera à des arbitrages destinés à améliorer le rendement du portefeuille ou à diminuer le risque émetteur.

La sélection ne prend pas en compte les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de la Gouvernance (critères ESG).

La partie non investie sur les marchés de taux pourra être exposée aux marchés d'actions via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français ou en actions issues de la conversion des obligations convertibles, ou en actions en direct.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 90% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes notations, notamment des titres à caractère spéculatif dits « High Yield », selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non noté.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et 7.

De 0% à 10% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes capitalisations, de tous secteurs.

De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

Il peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou européen, et en FIA de droit français ou étranger répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme, utilisés à titre de couverture des risques de taux et de change,
- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre d'exposition lorsqu'il s'agit d'obligations convertibles et de couverture des risques d'action et de taux,
- dépôts, emprunts d'espèces.

COMMENTAIRE DE GESTION

A la clôture de l'exercice, l'OPCVM est investi à hauteur de 99.64% de son actif net en obligations et autres titres de créances. Les 0.36% complémentaires sont détenus sous la forme de liquidités à vue.

La part investie de l'OPCVM comporte 26 positions différentes. Les 3 premières positions de l'OPCVM sont les suivantes : obligation Tikehau 1,625% 2029 (9.8% de l'actif net), obligation 3I group 4.875%2029 (5,98% de l'actif net) obligation Prospect 3.437% 2029. Les 5 premières positions de l'OPCVM représentent 32.57% de l'actif net.

A noter la détention pour 5,46% du fond Tailor short duration.

Afin d'accéder à des couples rendement-risque attractifs au-delà des obligations de la zone euro, l'OPCVM est également investi sur des obligations dans d'autres devises qui sont couvertes du risque de change : au 28 mars 2023, l'OPCVM compte ainsi 4 obligations libellées en devises, uniquement en dollar. Ces expositions devises ont été couvertes.

La valeur liquidative de la part C termine l'exercice en hausse de 8.73%, la valeur liquidative de la part D termine l'exercice en hausse de 7.72%, profitant des attentes de baisses de taux d'intérêt.

❖ Information sur les critères liés à l'environnement au social et à la gouvernance :

Le FCP est considéré comme relevant du champ d'application de l'article 6 du Règlement SFDR.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement (UE) 2020/852.

❖ Information concernant le Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie » :

La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

La Taxonomie identifie ces activités en fonction de leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique.
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ;
- prévention et la réduction de la pollution ;
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'être considérée comme durable sur le plan environnemental, une activité économique doit démontrer qu'elle apporte une contribution significative à l'atteinte d'un ou plusieurs de ces six objectifs tout en ne nuisant pas à la réalisation des autres (principe d'absence de préjudice important). Pour qu'une activité soit conforme en vertu de cette taxonomie, il est également nécessaire qu'elle respecte les droits sociaux et humains garantis à l'échelle internationale (les garanties sociales minimales).

Le FCP n'intègre pas la Taxonomie selon la définition du Règlement (UE) 2020/852 dans son processus de décision d'investissement.

❖ **Information relative aux instruments financiers et OPCVM émis par la société de gestion ou les entités de son groupe :**

Aucun instruments financiers ou OPCVM émis par la société de gestion ou les entités de son groupe ne sont inscrits à l'actif du FCP KIPLINK OBLIGATIONS HIGH YIELD.

❖ **Changements substantiels intervenus au cours de la période conformément à l'article 8 de l'instruction AMF n° 2011-20**

Aucun changement substantiel n'est intervenu au cours de la période sur le FCP.

❖ **Informations liées à la réglementation SFTR :**

L'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 28/03/2024

KIPLINK OBLIGATIONS HIGH YIELD

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

KIPLINK FINANCE n'a pas formalisé de compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le montant global de ces frais d'intermédiation étant inférieur à 500.000 €.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés pour les actions et les produits de taux figurent sur des listes spécifiques, établies et revues au moins une fois par an par la société de gestion.

En ce qui concerne les intermédiaires en actions, la méthode retenue est un « scoring » global semestriel de chaque intermédiaire, permettant d'attribuer une note.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

Le mode de gestion des fonds de la société est tel que la contribution directe et individuelle des gérants à la performance des fonds n'encourage pas une prise de risque excessive dans le but d'améliorer la protection des investisseurs et d'éviter les éventuels conflits d'intérêts.

KIPLINK FINANCE ne versera pas de rémunération variable (bonus) excédant 100 000 euros bruts au titre de la gestion collective, ceci permettant de limiter le profil de risques des OPC et d'assurer un équilibre entre rémunération fixe et variable.

Dans ce cadre, et en vertu du principe de proportionnalité, KIPLINK FINANCE n'appliquera pas les règles de paiement en instruments financiers, de rétention et différé.

L'assiette des éléments variables :

La rémunération variable est déterminée pour chaque membre de l'équipe opérationnelle et fonctionnelle selon des critères qualitatifs tels que :

- qualité des idées de gestion et contribution à la performance ;
- qualité du suivi des positions et du traitement des ordres ;
- qualité des relations internes ;
- qualité des relations externes (contribution à la communication avec les investisseurs) ;
- délais respectés des obligations réglementaires.

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	3 605 473,29	3 787 557,93
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 408 046,46	3 406 335,32
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 408 046,46	3 406 335,32
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	197 426,83	381 222,61
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	197 426,83	381 222,61
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	666 121,15	1 500,00
Opérations de change à terme de devises	619 600,56	0,00
Autres	46 520,59	1 500,00
Comptes financiers	3 729,93	1 064 976,93
Liquidités	3 729,93	1 064 976,93
Total de l'actif	4 275 324,37	4 854 034,86

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	3 766 397,15	4 073 966,16
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	66,53	42,56
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-186 762,95	-157 456,87
Résultat de l'exercice (a, b)	27 089,72	37 703,35
Total des capitaux propres	3 606 790,45	3 954 255,20
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	631 377,05	18 174,69
Opérations de change à terme de devises	615 657,22	0,00
Autres	15 719,83	18 174,69
Comptes financiers	37 156,87	881 604,97
Concours bancaires courants	37 156,87	881 604,97
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	4 275 324,37	4 854 034,86

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	95 357,17	114 035,05
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	95 357,17	114 035,05
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	564,38
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	564,38
Résultat sur opérations financières (I - II)	95 357,17	113 470,67
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	66 329,99	73 877,36
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	29 027,18	39 593,31
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 937,46	-1 889,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	27 089,72	37 703,35

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part D :

Pour les revenus : distribution

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0013292513	1,75 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
D	FR0013292521	1,75 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR0013292539	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0013292513	Néant
D	FR0013292521	Néant
I	FR0013292539	Néant

Commission de surperformance

Part FR0013292513 C

30% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 2% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Calculée selon la méthode indiquée, la commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'OPCVM et le taux de référence défini ci-après, sur la période de référence. Le taux de référence est égal à 2% en linéaire, prorata temporis.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 2% en linéaire, prorata temporis par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPCVM est supérieure à la performance du fonds de référence, la commission de surperformance représentera 30% de la différence entre la performance de l'OPCVM et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPCVM est inférieure à la performance du fonds de référence, la commission de surperformance sera nulle.

La provision de surperformance est provisionnée lors du calcul de chaque valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPCVM par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue qu'à l'issue de la période de référence.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée définitivement à la société de gestion.

A compter de l'exercice ouvert le 01/04/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans glissants.

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Part FR0013292521 D

30% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 2% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Calculée selon la méthode indiquée, la commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'OPCVM et le taux de référence défini ci-après, sur la période de référence. Le taux de référence est égal à 2% en linéaire, prorata temporis.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 2% en linéaire, prorata temporis par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPCVM est supérieure à la performance du fonds de référence, la commission de surperformance représentera 30% de la différence entre la performance de l'OPCVM et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPCVM est inférieure à la performance du fonds de référence, la commission de surperformance sera nulle.

La provision de surperformance est provisionnée lors du calcul de chaque valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPCVM par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue qu'à l'issue de la période de référence.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée définitivement à la société de gestion.

A compter de l'exercice ouvert le 01/04/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans glissants.

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Part FR0013292539 I

15% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 2,75% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds

Calculée selon la méthode indiquée, la commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'OPCVM et le taux de référence défini ci-après, sur la période de référence. Le taux de référence est égal à 2% en linéaire, prorata temporis.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 2% en linéaire, prorata temporis par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPCVM est supérieure à la performance du fonds de référence, la commission de surperformance représentera 30% de la différence entre la performance de l'OPCVM et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPCVM est inférieure à la performance du fonds de référence, la commission de surperformance sera nulle.

La provision de surperformance est provisionnée lors du calcul de chaque valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPCVM par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue qu'à l'issue de la période de référence.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée définitivement à la société de gestion.

A compter de l'exercice ouvert le 01/04/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans glissants.

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions et produits de taux Société de gestion : 90% Dépositaire : 10% Actions, warrants, droits : France, Belgique, Pays bas : 0.50 % Minimum 10€ TTC Autres pays : 0.50 % Minimum 30 € TTC Obligations: France, Belgique, Pays bas : 0.35 % Minimum 25€ TTC Autres pays : 0.35 % Minimum 55 € TTC OPC et marché à terme : Dépositaire : 100% OPC : 150€ TTC maximum Marchés à terme (Futures) : 1.5€ TTC maximum/Lot Prélèvement sur chaque transaction			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	3 954 255,20	4 688 457,05
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	79,95	52 497,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-644 078,94	-450 167,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 326,94	4 558,75
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-174 955,76	-69 662,56
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-5 950,81	-13 704,28
Différences de change	-20 728,73	-91 251,06
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	476 170,93	-191 253,26
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-162 055,04</i>	<i>-638 225,97</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-638 225,97</i>	<i>-446 972,71</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-9 355,51	-14 812,90
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	29 027,18	39 593,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	3 606 790,45	3 954 255,20

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	2 961 902,83	82,12
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	446 143,63	12,37
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	3 408 046,46	94,49
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 408 046,46	94,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	3 729,93	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	37 156,87	1,03	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	420 113,46	11,65	2 159 667,90	59,88	828 265,10	22,96
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 729,93	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	37 156,87	1,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	USD	USD	CHF	CHF			devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	630 564,96	17,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 671,14	0,10	58,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	615 657,22	17,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	66,53	42,56
Résultat	27 089,72	37 703,35
Total	27 156,25	37 745,91

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	19 116,51	28 323,87
Total	19 116,51	28 323,87
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
D1 PART DIST D		
Affectation		
Distribution	7 926,81	9 355,51
Report à nouveau de l'exercice	112,93	66,53
Capitalisation	0,00	0,00
Total	8 039,74	9 422,04
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	12 994,769	12 993,769
Distribution unitaire	0,61	0,72
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	171,19	171,19
Provenant de l'exercice	0,00	117,04
Provenant de l'exercice N-1	117,04	54,15
Provenant de l'exercice N-2	54,15	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-186 762,95	-157 456,87
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-186 762,95	-157 456,87

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-132 096,89	-118 400,92
Total	-132 096,89	-118 400,92
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
D1 PART DIST D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-54 666,06	-39 055,95
Total	-54 666,06	-39 055,95
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	12 994,769	12 993,769
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/03/2020	C1 PART CAPI C	6 054 696,27	65 410,46	92,56	0,00	0,00	0,00	-0,19
31/03/2020	D1 PART DIST D	1 171 669,79	12 993,769	90,17	0,00	2,20	0,00	-2,37
31/03/2021	C1 PART CAPI C	6 237 354,87	63 500,303	98,23	0,00	0,00	0,00	0,42
31/03/2021	D1 PART DIST D	1 213 514,77	12 993,769	93,39	0,00	0,43	0,00	-0,05
31/03/2022	C1 PART CAPI C	3 620 530,63	41 693,805	86,84	0,00	0,00	0,00	-1,68
31/03/2022	D1 PART DIST D	1 067 926,42	12 993,769	82,19	0,00	1,14	0,00	-2,72
31/03/2023	C1 PART CAPI C	2 974 515,49	36 795,722	80,84	0,00	0,00	0,00	-2,44
31/03/2023	D1 PART DIST D	979 739,71	12 993,769	75,40	0,00	0,72	0,00	-3,00
28/03/2024	C1 PART CAPI C	2 551 386,67	29 026,846	87,90	0,00	0,00	0,00	-3,89
28/03/2024	D1 PART DIST D	1 055 403,78	12 994,769	81,22	0,00	0,61	0,00	-4,20

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-7 768,87600	-644 078,94
Solde net des Souscriptions/Rachats	-7 768,87600	-644 078,94
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	29 026,84600	

	En quantité	En montant
D1 PART DIST D		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1,00000	79,95
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	1,00000	79,95
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	12 994,76900	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	1 170,86
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	1 170,86
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	1 170,86
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	1 170,86
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
D1 PART DIST D	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0013292513 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	48 824,19
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013292521 D1 PART DIST D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	17 505,80
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Changes à terme	619 600,56
Créances	Coupons et dividendes	6 500,00
Créances	SRD et règlements différés	40 020,59
Total des créances		666 121,15
Dettes	Changes à terme	615 657,22
Dettes	Frais de gestion	15 719,83
Total des dettes		631 377,05
Total dettes et créances		34 744,10

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	3 605 473,29	99,97
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	3 408 046,46	94,50
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	197 426,83	5,47
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	46 520,59	1,29
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-15 719,83	-0,44
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	-29 483,60	-0,82
DISPONIBILITES	-33 426,94	-0,93
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	3 943,34	0,11
ACTIF NET	3 606 790,45	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						3 408 046,46	94,49
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						3 408 046,46	94,49
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						2 961 902,83	82,12
TOTAL AUSTRALIE						86 544,92	2,40
XS2071382662 VICINITY CENTRE1,125%19-071129	07/11/2019	07/11/2029	EUR	100	1,12	86 544,92	2,40
TOTAL ALLEMAGNE						93 473,17	2,59
DE000DL19T26 DEUTSCHE BANK 1,75%18-170128	16/01/2018	17/01/2028	EUR	1	1,75	93 473,17	2,59
TOTAL FRANCE						951 853,63	26,39
FR0013425162 BFCM 1,875%19-180629 EMTN	18/06/2019	18/06/2029	EUR	1	1,88	92 675,66	2,57
FR0013522091 MERCIALYS 4,625%20-070727	07/07/2020	07/07/2027	EUR	1	4,62	102 854,52	2,85
FR0014002PC4 TIKEHAU CAPITAL 0%02042029	31/03/2021	31/03/2029	EUR	4	1,62	355 633,42	9,86
FR0014004UE6 VALEO 1%21-030828 EMTN	03/08/2021	03/08/2028	EUR	1	1,00	87 971,67	2,44
FR001400CRG6 RCI BANQUE 4,875%22-210928	21/09/2022	21/09/2028	EUR	100	4,88	106 962,34	2,97
FR001400EHH1 AUCHAN 4,875%22-081228	08/12/2022	08/12/2028	EUR	1	4,88	99 268,40	2,75
FR001400EJ15 ILIAD JUNE2027 EUR	12/12/2022	14/06/2027	EUR	1	5,38	106 487,62	2,95
TOTAL ROYAUME UNI						466 206,48	12,93
XS1881005117 PHOENIX GR HLDG 4,375%18-0129	24/09/2018	24/01/2029	EUR	100	4,38	99 666,75	2,76
XS2117435904 ICG 1,625%20-170227	17/02/2020	17/02/2027	EUR	100	1,62	93 599,24	2,60

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2301292400 GAZ FINANCE 1,5%21-170227	17/02/2021	17/02/2027	EUR	100	1,50	56 688,52	1,57
XS2626289222 3I GROUP 4,875%23-140629	14/06/2023	14/06/2029	EUR	200	4,88	216 251,97	6,00
TOTAL ITALIE						171 092,98	4,74
US46115HBL06 INTESA SANPAOLO 4%19-230929 X	23/09/2019	23/09/2029	USD	200	4,00	171 092,98	4,74
TOTAL JAPON						102 513,33	2,84
XS1793255941 SOFTBANK GROUP 5%18-150428	03/04/2018	15/04/2028	EUR	100	5,00	102 513,33	2,84
TOTAL LUXEMBOURG						184 511,41	5,12
XS1909057645 LOGICOR FIN 3,25%18-131128	13/11/2018	13/11/2028	EUR	100	3,25	97 345,93	2,70
XS2051670300 BL PP EU HLDG 1,75%19-120329	12/09/2019	12/03/2029	EUR	100	1,75	87 165,48	2,42
TOTAL PAYS-BAS						171 235,14	4,75
XS2360853332 PROSUS 1,288%13072029 EMTN	13/07/2021	13/07/2029	EUR	200	1,29	171 235,14	4,75
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						734 471,77	20,36
US04010LBB80 ARES CAPITAL 2,875%21-150628	10/06/2021	15/06/2028	USD	200	2,88	166 889,42	4,63
US69121KAF12 BLUE OWL CAPIT 2,625%21-150127	26/04/2021	15/01/2027	USD	100	2,62	85 290,34	2,36
US74348TAW27 PROSPECT CAPTL 3,437%151028	30/09/2021	15/10/2028	USD	255	3,44	207 292,22	5,74
XS2010331440 CAPITAL ONE FINL 1,65%19-0629	12/06/2019	12/06/2029	EUR	100	1,65	90 464,43	2,51
XS2403519601 BLCKSTN PRIV CR 1,75%21-301126	02/11/2021	30/11/2026	EUR	200	1,75	184 535,36	5,12
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						446 143,63	12,37
TOTAL FRANCE						293 835,30	8,15
FR0013365640 GROUPAMA 3,375%18-240928	24/09/2018	24/09/2028	EUR	2	3,38	201 700,98	5,60

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS1968706108 CREDIT AGRICOLE 2%19-250329	25/03/2019	25/03/2029	EUR	1	2,00	92 134,32	2,55
TOTAL ITALIE						152 308,33	4,22
XS1941841311 ASSICURAZ GENERALI 3,875%19-29	29/01/2019	29/01/2029	EUR	150	3,88	152 308,33	4,22
TOTAL Titres d'OPC						197 426,83	5,47
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						197 426,83	5,47
TOTAL FRANCE						197 426,83	5,47
FR0011322767 TAIL.CRED.SH.DURATION C FCP 3D			EUR	1 696,544		197 426,83	5,47

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr



FCP KIPLINK OBLIGATIONS HIGH YIELD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

FCP KIPLINK OBLIGATIONS HIGH YIELD

39 avenue Pierre 1er de Serbie
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

Aux porteurs de parts du FCP KIPLINK OBLIGATIONS HIGH YIELD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) KIPLINK OBLIGATIONS HIGH YIELD relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Jean-Luc MENDIELA

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	3 605 473,29	3 787 557,93
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 408 046,46	3 406 335,32
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 408 046,46	3 406 335,32
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	197 426,83	381 222,61
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	197 426,83	381 222,61
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	666 121,15	1 500,00
Opérations de change à terme de devises	619 600,56	0,00
Autres	46 520,59	1 500,00
Comptes financiers	3 729,93	1 064 976,93
Liquidités	3 729,93	1 064 976,93
Total de l'actif	4 275 324,37	4 854 034,86

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	3 766 397,15	4 073 966,16
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	66,53	42,56
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-186 762,95	-157 456,87
Résultat de l'exercice (a, b)	27 089,72	37 703,35
Total des capitaux propres	3 606 790,45	3 954 255,20
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	631 377,05	18 174,69
Opérations de change à terme de devises	615 657,22	0,00
Autres	15 719,83	18 174,69
Comptes financiers	37 156,87	881 604,97
Concours bancaires courants	37 156,87	881 604,97
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	4 275 324,37	4 854 034,86

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	95 357,17	114 035,05
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	95 357,17	114 035,05
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	564,38
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	564,38
Résultat sur opérations financières (I - II)	95 357,17	113 470,67
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	66 329,99	73 877,36
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	29 027,18	39 593,31
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 937,46	-1 889,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	27 089,72	37 703,35

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part D :

Pour les revenus : distribution

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0013292513	1,75 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
D	FR0013292521	1,75 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR0013292539	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0013292513	Néant
D	FR0013292521	Néant
I	FR0013292539	Néant

Commission de surperformance

Part FR0013292513 C

30% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 2% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Calculée selon la méthode indiquée, la commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'OPCVM et le taux de référence défini ci-après, sur la période de référence. Le taux de référence est égal à 2% en linéaire, prorata temporis.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 2% en linéaire, prorata temporis par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPCVM est supérieure à la performance du fonds de référence, la commission de surperformance représentera 30% de la différence entre la performance de l'OPCVM et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPCVM est inférieure à la performance du fonds de référence, la commission de surperformance sera nulle.

La provision de surperformance est provisionnée lors du calcul de chaque valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPCVM par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue qu'à l'issue de la période de référence.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée définitivement à la société de gestion.

A compter de l'exercice ouvert le 01/04/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans glissants.

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Part FR0013292521 D

30% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 2% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds.

Calculée selon la méthode indiquée, la commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'OPCVM et le taux de référence défini ci-après, sur la période de référence. Le taux de référence est égal à 2% en linéaire, prorata temporis.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 2% en linéaire, prorata temporis par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPCVM est supérieure à la performance du fonds de référence, la commission de surperformance représentera 30% de la différence entre la performance de l'OPCVM et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPCVM est inférieure à la performance du fonds de référence, la commission de surperformance sera nulle.

La provision de surperformance est provisionnée lors du calcul de chaque valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPCVM par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue qu'à l'issue de la période de référence.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée définitivement à la société de gestion.

A compter de l'exercice ouvert le 01/04/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans glissants.

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Part FR0013292539 I

15% de la performance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 2,75% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds

Calculée selon la méthode indiquée, la commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'OPCVM et le taux de référence défini ci-après, sur la période de référence. Le taux de référence est égal à 2% en linéaire, prorata temporis.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle à l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 2% en linéaire, prorata temporis par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPCVM est supérieure à la performance du fonds de référence, la commission de surperformance représentera 30% de la différence entre la performance de l'OPCVM et la performance du fonds de référence.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPCVM est inférieure à la performance du fonds de référence, la commission de surperformance sera nulle.

La provision de surperformance est provisionnée lors du calcul de chaque valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPCVM par rapport au fonds de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue qu'à l'issue de la période de référence.

En cas de rachat de parts, si une commission de surperformance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée définitivement à la société de gestion.

A compter de l'exercice ouvert le 01/04/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans glissants.

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions et produits de taux Société de gestion : 90% Dépositaire : 10% Actions, warrants, droits : France, Belgique, Pays bas : 0.50 % Minimum 10€ TTC Autres pays : 0.50 % Minimum 30 € TTC Obligations: France, Belgique, Pays bas : 0.35 % Minimum 25€ TTC Autres pays : 0.35 % Minimum 55 € TTC OPC et marché à terme : Dépositaire : 100% OPC : 150€ TTC maximum Marchés à terme (Futures) : 1.5€ TTC maximum/Lot Prélèvement sur chaque transaction			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	3 954 255,20	4 688 457,05
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	79,95	52 497,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-644 078,94	-450 167,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 326,94	4 558,75
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-174 955,76	-69 662,56
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-5 950,81	-13 704,28
Différences de change	-20 728,73	-91 251,06
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	476 170,93	-191 253,26
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-162 055,04</i>	<i>-638 225,97</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-638 225,97</i>	<i>-446 972,71</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-9 355,51	-14 812,90
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	29 027,18	39 593,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	3 606 790,45	3 954 255,20

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 961 902,83	82,12
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	446 143,63	12,37
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	3 408 046,46	94,49
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Opérations contractuelles à l'achat		
TOTAL Opérations contractuelles à l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Opérations contractuelles à la vente		
TOTAL Opérations contractuelles à la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 408 046,46	94,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	3 729,93	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	37 156,87	1,03	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	420 113,46	11,65	2 159 667,90	59,88	828 265,10	22,96
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 729,93	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	37 156,87	1,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	USD	USD	CHF	CHF			devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	630 564,96	17,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 671,14	0,10	58,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	615 657,22	17,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	66,53	42,56
Résultat	27 089,72	37 703,35
Total	27 156,25	37 745,91

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	19 116,51	28 323,87
Total	19 116,51	28 323,87
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
D1 PART DIST D		
Affectation		
Distribution	7 926,81	9 355,51
Report à nouveau de l'exercice	112,93	66,53
Capitalisation	0,00	0,00
Total	8 039,74	9 422,04
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	12 994,769	12 993,769
Distribution unitaire	0,61	0,72
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	171,19	171,19
Provenant de l'exercice	0,00	117,04
Provenant de l'exercice N-1	117,04	54,15
Provenant de l'exercice N-2	54,15	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-186 762,95	-157 456,87
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-186 762,95	-157 456,87

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-132 096,89	-118 400,92
Total	-132 096,89	-118 400,92
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
D1 PART DIST D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-54 666,06	-39 055,95
Total	-54 666,06	-39 055,95
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	12 994,769	12 993,769
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/03/2020	C1 PART CAPI C	6 054 696,27	65 410,46	92,56	0,00	0,00	0,00	-0,19
31/03/2020	D1 PART DIST D	1 171 669,79	12 993,769	90,17	0,00	2,20	0,00	-2,37
31/03/2021	C1 PART CAPI C	6 237 354,87	63 500,303	98,23	0,00	0,00	0,00	0,42
31/03/2021	D1 PART DIST D	1 213 514,77	12 993,769	93,39	0,00	0,43	0,00	-0,05
31/03/2022	C1 PART CAPI C	3 620 530,63	41 693,805	86,84	0,00	0,00	0,00	-1,68
31/03/2022	D1 PART DIST D	1 067 926,42	12 993,769	82,19	0,00	1,14	0,00	-2,72
31/03/2023	C1 PART CAPI C	2 974 515,49	36 795,722	80,84	0,00	0,00	0,00	-2,44
31/03/2023	D1 PART DIST D	979 739,71	12 993,769	75,40	0,00	0,72	0,00	-3,00
28/03/2024	C1 PART CAPI C	2 551 386,67	29 026,846	87,90	0,00	0,00	0,00	-3,89
28/03/2024	D1 PART DIST D	1 055 403,78	12 994,769	81,22	0,00	0,61	0,00	-4,20

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-7 768,87600	-644 078,94
Solde net des Souscriptions/Rachats	-7 768,87600	-644 078,94
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	29 026,84600	

	En quantité	En montant
D1 PART DIST D		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1,00000	79,95
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	1,00000	79,95
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	12 994,76900	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	1 170,86
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	1 170,86
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	1 170,86
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	1 170,86
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
D1 PART DIST D	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0013292513 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	48 824,19
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013292521 D1 PART DIST D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	17 505,80
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Changes à terme	619 600,56
Créances	Coupons et dividendes	6 500,00
Créances	SRD et règlements différés	40 020,59
Total des créances		666 121,15
Dettes	Changes à terme	615 657,22
Dettes	Frais de gestion	15 719,83
Total des dettes		631 377,05
Total dettes et créances		34 744,10

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	3 605 473,29	99,97
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	3 408 046,46	94,50
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	197 426,83	5,47
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	46 520,59	1,29
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-15 719,83	-0,44
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	-29 483,60	-0,82
DISPONIBILITES	-33 426,94	-0,93
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	3 943,34	0,11
ACTIF NET	3 606 790,45	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						3 408 046,46	94,49
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						3 408 046,46	94,49
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						2 961 902,83	82,12
TOTAL AUSTRALIE						86 544,92	2,40
XS2071382662 VICINITY CENTRE1,125%19-071129	07/11/2019	07/11/2029	EUR	100	1,12	86 544,92	2,40
TOTAL ALLEMAGNE						93 473,17	2,59
DE000DL19T26 DEUTSCHE BANK 1,75%18-170128	16/01/2018	17/01/2028	EUR	1	1,75	93 473,17	2,59
TOTAL FRANCE						951 853,63	26,39
FR0013425162 BFCM 1,875%19-180629 EMTN	18/06/2019	18/06/2029	EUR	1	1,88	92 675,66	2,57
FR0013522091 MERCIALYS 4,625%20-070727	07/07/2020	07/07/2027	EUR	1	4,62	102 854,52	2,85
FR0014002PC4 TIKEHAU CAPITAL 0%02042029	31/03/2021	31/03/2029	EUR	4	1,62	355 633,42	9,86
FR0014004UE6 VALEO 1%21-030828 EMTN	03/08/2021	03/08/2028	EUR	1	1,00	87 971,67	2,44
FR001400CRG6 RCI BANQUE 4,875%22-210928	21/09/2022	21/09/2028	EUR	100	4,88	106 962,34	2,97
FR001400EHH1 AUCHAN 4,875%22-081228	08/12/2022	08/12/2028	EUR	1	4,88	99 268,40	2,75
FR001400EJ15 ILIAD JUNE2027 EUR	12/12/2022	14/06/2027	EUR	1	5,38	106 487,62	2,95
TOTAL ROYAUME UNI						466 206,48	12,93
XS1881005117 PHOENIX GR HLDG 4,375%18-0129	24/09/2018	24/01/2029	EUR	100	4,38	99 666,75	2,76
XS2117435904 ICG 1,625%20-170227	17/02/2020	17/02/2027	EUR	100	1,62	93 599,24	2,60

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2301292400 GAZ FINANCE 1,5%21-170227	17/02/2021	17/02/2027	EUR	100	1,50	56 688,52	1,57
XS2626289222 3I GROUP 4,875%23-140629	14/06/2023	14/06/2029	EUR	200	4,88	216 251,97	6,00
TOTAL ITALIE						171 092,98	4,74
US46115HBL06 INTESA SANPAOLO 4% 19-230929 X	23/09/2019	23/09/2029	USD	200	4,00	171 092,98	4,74
TOTAL JAPON						102 513,33	2,84
XS1793255941 SOFTBANK GROUP 5% 18-150428	03/04/2018	15/04/2028	EUR	100	5,00	102 513,33	2,84
TOTAL LUXEMBOURG						184 511,41	5,12
XS1909057645 LOGICOR FIN 3,25%18-131128	13/11/2018	13/11/2028	EUR	100	3,25	97 345,93	2,70
XS2051670300 BL PP EU HLDG 1,75%19-120329	12/09/2019	12/03/2029	EUR	100	1,75	87 165,48	2,42
TOTAL PAYS-BAS						171 235,14	4,75
XS2360853332 PROSUS 1,288%13072029 EMTN	13/07/2021	13/07/2029	EUR	200	1,29	171 235,14	4,75
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						734 471,77	20,36
US04010LBB80 ARES CAPITAL 2,875%21-150628	10/06/2021	15/06/2028	USD	200	2,88	166 889,42	4,63
US69121KAF12 BLUE OWL CAPIT 2,625%21-150127	26/04/2021	15/01/2027	USD	100	2,62	85 290,34	2,36
US74348TAW27 PROSPECT CAPTL 3,437%151028	30/09/2021	15/10/2028	USD	255	3,44	207 292,22	5,74
XS2010331440 CAPITAL ONE FINL 1,65%19-0629	12/06/2019	12/06/2029	EUR	100	1,65	90 464,43	2,51
XS2403519601 BLCKSTN PRIV CR 1,75%21-301126	02/11/2021	30/11/2026	EUR	200	1,75	184 535,36	5,12
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						446 143,63	12,37
TOTAL FRANCE						293 835,30	8,15
FR0013365640 GROUPAMA 3,375%18-240928	24/09/2018	24/09/2028	EUR	2	3,38	201 700,98	5,60

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS1968706108 CREDIT AGRICOLE 2% 19-250329	25/03/2019	25/03/2029	EUR	1	2,00	92 134,32	2,55
TOTAL ITALIE						152 308,33	4,22
XS1941841311 ASSICURAZ GENERALI 3,875% 19-29	29/01/2019	29/01/2029	EUR	150	3,88	152 308,33	4,22
TOTAL Titres d'OPC						197 426,83	5,47
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						197 426,83	5,47
TOTAL FRANCE						197 426,83	5,47
FR0011322767 TAIL.CRED.SH.DURATION C FCP 3D			EUR	1 696,544		197 426,83	5,47